

APPEL A PROJETS

La Trame Verte et Bleue dans Belledonne

Fiche de présentation



Le Contrat Vert et Bleu Belledonne soutient les projets des communes et intercommunalités de préservation, maintien et restauration des continuités écologiques.

CONTRAT **VERT** & **BLEU**
Belledonne

Bénéficiaires : communes et intercommunalités situées sur le périmètre du CVB Belledonne

Objectifs et types de projets soutenus :

Milieux naturels et habitats d'intérêts

Préservation, maintien et restauration des milieux naturels et habitats d'intérêts pour la faune et la flore (*ex. prairies naturelles, forêts anciennes, clairières, marais, tourbières, sources et lacs...*)

- ▶ Milieux naturels dégradés, renaturation,
- ▶ Diversification et création d'habitats,
- ▶ Lutte contre les espèces exotiques et invasives...

Connexion intra et inter massifs

Restauration des continuités écologiques

- ▶ Trame verte : passages à faune, réseaux de haies, prairies fleuries, ripisylves...
- ▶ Trame bleue : réseaux de mares ou de zones humides, ruisseaux...

Conciliation des usages

Conciliation des usages entre **tourisme, pastoralisme, forêt, biodiversité, agriculture...**

- ▶ Travaux d'aménagement de sites spécifiques pour le partage des usages

Améliorer la connaissance

- ▶ Inventaires naturalistes, études **avant travaux**

Sensibilisation et pédagogie

- ▶ Outils de communication pérennes
- ▶ Aménagements pédagogiques

La trame noire

- ▶ Etude préalable à un plan d'action
- ▶ Création et maintien de zones noires sans éclairage



Parmi les critères de sélection :

- ▶ S'intégrer dans une **vision de moyen et long terme** en faveur de la biodiversité.
- ▶ Favoriser la **participation citoyenne** et la recherche de **concertation** entre les usagers du territoire.
- ▶ Priorité donnée aux **projets d'investissement**, dont travaux de restauration, d'aménagement et de maintien des continuités écologiques.





Belledonne



Modalités de soutien :



- ▶ Un **accompagnement financier**, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements de l'Isère et de la Savoie :

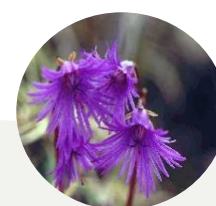
- Taux modulé **jusqu'à 80%** de la dépense éligible
- **20% d'autofinancement** obligatoire
- **Dépenses éligibles** : études préalables, acquisitions foncières, travaux, suivis, inventaires, matériels, supports de communication, animation...



- ▶ Un **accompagnement technique** par l'Espace Belledonne : émergence du projet, montage des dossiers de subventions, suivi et évaluation de l'action, communication et valorisation, mise en réseau.

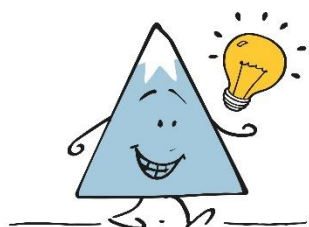


- ▶ Dépôt des dossiers au fil de l'eau
- ▶ Derniers dépôts : début 2026



Les étapes pour candidater :

1. Un premier échange avec l'Espace Belledonne **obligatoire**
2. Dépôt du [dossier de candidature](#) auprès de l'Espace Belledonne
3. Pour les candidats pré-sélectionnés, présentation du projet devant le comité de sélection au **printemps**
4. Pour les candidats sélectionnés, dépôt du [dossier unique de demande de subvention](#) (Région & Département) auprès de l'Espace Belledonne



Retrouvez le [règlement complet](#)